

n, la République
ouveraineté sur le
rce la conception
s ultimes avatars
sponsables politi-
resauts accompa-
l'Évian en 1961-

LES MONUMENTS EN HOMMAGE

AUX COMBATTANTS

DE LA « GRANDE FRANCE »

(Armée d'Afrique et Armée coloniale)

Serge Barcellini *

La mémoire est à la fois un outil et un reflet. Dans les mains de ceux qui en sont les acteurs, elle est l'outil qui permet de façonner le temps présent en pliant l'histoire à sa propre volonté. L'histoire devient justification des politiques mises en œuvre ¹. Dans les yeux de ceux qui la déchiffrent et la lisent, elle est donc le reflet de ces politiques et de leur temps. La mémoire est alors le miroir dans lequel se reflètent les volontés politiques de jadis. La mémoire des soldats de la Grande France en est une parfaite illustration. Les monuments, les stèles et les plaques érigés ou apposés en France depuis la fin de la Première Guerre mondiale, sont le reflet des politiques coloniales de la France, de leurs évolutions, de leurs affirmations et de leurs indécisions. Dans sa diversité chronologique, ce patrimoine monumental rend hommage aux combattants des deux guerres mondiales et, dans sa diversité

*. Inspecteur général au ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

¹. Sur l'utilisation de l'outil-mémoire 1914-1918, voir Serge Barcellini « L'outil-mémoire 14-18 et le temps présent. Entre le renouveau et l'obsolescence » in *Des Etoiles et des Croix - Mélanges offerts à Guy Pedroncini*, Economica, 1995, pp. 521 à 536.

géographique, il matérialise le souvenir des troupes, troupes coloniales et de l'armée d'Afrique². Il exprime successivement le temps où la France se vivait grande (1918-1950), puis celle des temps troublés, des tentatives et des ruptures (1950-1970-1975), enfin celle d'un temps où la mémoire est réutilisée de manière plurielle (depuis 1975).

Le temps où la France se vivait grande (1918-1950)

Les monuments érigés en hommage aux combattants coloniaux des deux guerres mondiales durant cette longue période d'affirmation de l'empire sont peu nombreux. Le président de la section de Verdun du Souvenir français, R. Panaud, a donné à cette sous-représentation une clé d'explication : « *Pourquoi un certain nombre de monuments ont-ils été érigés pour rappeler les sacrifices de telle ou telle unité ? Tout simplement parce qu'après la guerre, il s'est trouvé un animateur pour réunir les fonds et réaliser l'œuvre, généralement un ancien chef de l'unité intéressé* ».

Au lendemain des guerres, les « animateurs » issus des régiments coloniaux furent moins nombreux que ceux issus des régiments à recrutement purement métropolitain.

². Sur la définition des troupes coloniales et les différences entre armée d'Afrique et armée coloniale, voir l'article consacré à l'armée d'Afrique dans le document consacré à l'empire dans la guerre par le ministère des Anciens Combattants, novembre 1996. Il est cependant nécessaire de rappeler que l'armée coloniale est constituée de troupes indigènes qui servaient « sous l'ancre » (ex-troupes de marine). Elle est composée de tirailleurs recrutés sous tous les cieux de l'empire d'outre-mer. Dans les différents groupes Indochine, Afrique orientale, Afrique équatoriale, Antilles, Guyane, Pacifique, la troupe est de couleur et les cadres en majorité blanc. L'armée d'Afrique dont le quartier général est situé à Alger est constituée de troupes indigènes nord-africains, tirailleurs, spahis, méharistes et de combattants français d'Afrique du Nord (surtout de 1943 à 1945). Les cadres supérieurs sont métropolitains ou « pieds-noirs », on trouve de nombreux officiers et sous-officiers indigènes parmi les cadres subalternes.

La difficulté
le champ de bataille

Le 16 ju
d'infanterie (DI),
Douaumont. Il dé
dans le fort afin d
1916 qui ont abou
première, en bron
RICM (Régiment
attribuée la reprise
le 4^e régiment mix
Dans un courrie
monuments des g
s'insurge : « *Les
division étaient le
régiment de marc
le RICM, n'aurait*

Le combat
demande qu'une t
Douaumont. Le 1
divisionnaire bap
subvention auprès
présente l'inscripti

« *Le 24 oct
a eu la glo
le Fort de L
Le RICM, l
4^e régiment
de tirailleu
de campag
Les 133^e e
combats, ne*

³. Le dossier concern
dans les archives du
patrimoine).

La difficile création du monument de Thiaumont, sur le champ de bataille de Verdun est une parfaite illustration ³.

Le 16 juin 1961, un ancien de la 38^e division d'infanterie (DI), Paul Niclot se rend en pèlerinage au fort de Douaumont. Il découvre que deux plaques ont été apposées dans le fort afin de commémorer les combats du 24 octobre 1916 qui ont abouti à sa reprise par les armées françaises. La première, en bronze, commémore les seuls faits d'armes du RICM (Régiment d'infanterie coloniale de Marine) à qui est attribuée la reprise du fort. La seconde, en pierre, signale que le 4^e régiment mixte a également participé à ce fait d'armes. Dans un courrier adressé au « commissaire général aux monuments des guerres et de la résistance », Paul Niclot s'insurge : *« Les quatre régiments qui composaient la 38^e division étaient le RICM, le 4^e zouaves, le 4^e mixte et le 8^e régiment de marche de tirailleurs, et j'estime que, isolément le RICM, n'aurait pas pu reprendre Douaumont ».*

Le combat de Paul Niclot commence. Le 20 juin, il demande qu'une troisième plaque soit apposée sur le fort de Douaumont. Le 11 décembre, après avoir créé une amicale divisionnaire baptisée « Ceux de la 38^e DI », il sollicite une subvention auprès du ministre des Anciens Combattants et présente l'inscription de la future plaque :

« Le 24 octobre 1916, la 38^e division d'infanterie a eu la gloire et le mérite de reprendre à l'ennemi le Fort de Douaumont.

Le RICM, le 4^e mixte de zouaves et tirailleurs, le 4^e régiment de zouaves, le 8^e régiment de marche de tirailleurs tunisiens et le 32^e régiment d'artillerie de campagne formant la 38^e DI.

Les 133^e et 74^e DI ont glorieusement participé aux combats, notamment le 321^e régiment d'infanterie ».

³. Le dossier concernant la création du monument de Thiaumont figure dans les archives du ministère des Anciens Combattants (bureau du patrimoine).

Afin de donner plus de poids à ses initiatives, le nouveau président propose d'ajouter « une petite plaque » qui rendrait hommage à deux combattants du 4^e tirailleurs tunisiens tués au même moment, Marcel Duprez et Salla Benali. Le premier ... est le frère de Madame Messmer, épouse de Pierre Messmer, ministre des armées.

Le 1^{er} juillet 1962, Pierre Messmer inaugure les deux plaques.

Cette première victoire qui replace les troupes coloniales au centre du souvenir des combats d'octobre 1916, ne contente pas Paul Niclot. Le 25 novembre 1964, il fait part de son courroux au ministre des Anciens Combattants : *« Je suis mandaté par mes camarades de la 38^e DI et par des anciens combattants de Thiaumont, pour vous dire que nous ne sommes pas contents de ce qui se passe à Verdun, et qui porte sur trois points principaux :*

I - Le 24 octobre dernier, nous étions à Thiaumont, et bien sûr, il ne fut pas question de « Ceux de la 38^e DI » dans la presse, mais par contre le Républicain Lorrain, le lendemain, fit paraître une photo prise au fort de Douaumont, mais il faut bien dire qu'aucun des personnages représentés, n'est ou n'était de la 38^e DI ; aucun personnage ne reproduit les traits de personnalités officielles, sinon, nous les aurions reconnus.

II - Le culte religieux rendu semble accaparé par le culte catholique, comme si l'ossuaire n'abritait pas également les ossements de musulmans d'Afrique du Nord et du Sénégal, de Juifs, de protestants, de bouddhistes et de libres penseurs.

III - Le culte du souvenir historique réservé au fort de Douaumont déforme l'histoire puisque les combats les plus rudes furent livrés, non pas à Douaumont, mais vers Thiaumont, et que pas la moindre pierre ne l'indique sur le terrain, au visiteur et au pèlerin ».

La bataille de Thiaumont succède à celle de Douaumont. Le 27 novembre, Monsieur Berthier, adhérent de « Ceux de la 38^e DI », propose d'accentuer la symbolique

d'origine des combats ont été totalement oubliés. Pourquoi ne consacrer un monument à nos frères d'armes, sur ce terrain, pour la France, et pour les religions religieuses. Un monument.

Le 22 janvier 1965, aux Monuments de la création du mémorial de Thiaumont. Piqué de la 38^e DI, le 14 avril un décret « En 1916, cette bataille fut l'œuvre de milliers d'Allemands, de Français, de Thiaumont. Aujourd'hui, nous bataillons pour les morts mis à part, et qu'en 1916 » (compte rendu de Verdun, 12 octobre 1964).

Entre le 14 et le 15 novembre 1964, Paul Niclot a été « débordement ». L'ossuaire. Pendant la construction du monument, la redoute est propriété de l'État, sans autre cette opération que provisoire : « Le monument est posée sur deux piliers, l'ossuaire de Douaumont, et le monument à l'évêché » (compte rendu du 11 novembre 1964).

La seconde bataille de Thiaumont. Quelques jours après la stèle prévue le 23 octobre 1964, l'ossuaire des combats, cite le ministre de

initiatives, le nou-
petite plaque » qui
4^e tirailleurs tuni-
ez et Salla Benali.
essmer, épouse de

inaugure les deux

les troupes colo-
l'octobre 1916, ne
1964, il fait part de
battants : « Je suis
et par des anciens
que nous ne som-
in, et qui porte sur

is à Thiaumont, et
e la 38^e DI » dans
Lorrain, le lende-
Douaumont, mais
représentés, n'est
e ne reproduit les
nous les aurions

e accaparé par le
tait pas également
ord et du Sénégal,
libres penseurs.
réservé au fort de
combats les plus
mont, mais vers
e l'indique sur le

ède à celle de
rthier, adhérent de
er la symbolique

d'origine des combattants de cette division : « *Les musulmans ont été totalement oubliés. Nous n'avons rien pour rendre hommage à nos frères d'armes de religion islamique (...). Pourquoi ne construirait-on pas à Thiaumont ou à Douaumont, sur ces champs de bataille où ils se sont faits tuer pour la France, un monument à l'image de leurs convictions religieuses. Une kouba, par exemple* ».

Le 22 janvier, l'amiral Galleret, commissaire général aux Monuments des guerres et de la résistance, signale que la création du mémorial de Verdun rend inutile le monument de Thiaumont. Piqué au vif, Paul Niclot contre-attaque et obtient le 14 avril un décret autorisant la construction de la stèle : « *En 1916, cette même 38^e DI qui avait en face d'elle des milliers d'Allemands, mit exactement 40 minutes pour s'emparer de Thiaumont. Aujourd'hui, hélas ! Voici plusieurs mois que nous bataillons pour ce fortin délabré, et parole de soldat, les morts mis à part, il semble que ce soit plus pénible en 1965 qu'en 1916* » (courrier de Paul Niclot au sous-préfet de Verdun, 12 octobre 1965).

Entre le 14 avril et l'inauguration définitive du monument, Paul Niclot dut faire face en effet à deux tentatives de « débordement ». La première vint de l'aumônier de l'ossuaire. Pendant plusieurs mois, celui-ci s'oppose à la construction du monument, arguant du fait que le site de la redoute est propriété de l'ossuaire. Le 24 octobre 1965, passant outre cette opposition, Paul Niclot fait apposer une plaque provisoire : « *Actuellement cette plaque commémorative est posée sur deux madriers, entre le monument israélite et l'ossuaire de Douaumont, c'est-à-dire sur le terrain appartenant à l'évêché* » (courrier de E. Divry au préfet de la Meuse le 11 novembre 1965).

La seconde proviendra de la Fondation Teilhard de Chardin. Quelques jours avant l'inauguration définitive de la stèle prévue le 23 octobre 1966, dans le cadre du 50^e anniversaire des combats, le secrétaire général de la Fondation sollicite le ministre de la Défense afin « qu'il donne l'ordre »

d'inscrire sur la plaque un texte du Père Teilhard de Chardin, ancien combattant du 4^e mixte des zouaves tirailleurs : *« Et, si je ne dois pas redescendre de là-haut, je voudrais que mon corps restât pétri dans l'argile des forts, comme un ciment vivant jeté par Dieu entre les pierres de la Cité Nouvelle ».*

Afin de contourner ce dernier obstacle, Paul Niclot proposa de rendre un hommage à Pierre Teilhard de Chardin au dos du monument : *« Ce mémorial a été érigé par « Ceux de la 38^e DI » et les amis de Pierre Teilhard de Chardin, soldat du 4^e régiment mixte de zouaves et tirailleurs ».*

Ainsi fut fait et le monument put enfin définitivement être inauguré le 23 octobre 1966⁴. Grâce à Paul Niclot, un long texte rend depuis lors hommage, à Thiaumont, aux régiments coloniaux qui ont participé à la bataille de Verdun : *« Ici, de juin à octobre 1916, se sont livrés de furieux combats poussés au-delà des limites de l'héroïsme. La redoute de Thiaumont a été perdue et reprise plus de vingt fois. Les 7^e, 8^e, 19^e, 21^e, 28^e, 31^e, 32^e, 33^e, 38^e, 52^e, 55^e, 60^e, 67^e, 68^e, 129^e, 130^e, 131^e, 151^e divisions d'infanterie et les 127^e et 261^e brigades d'infanterie ont pris part à ces terribles combats. Le 24 octobre 1916, le 4^e régiment mixte de zouaves et tirailleurs, 6^e bataillon du 8^e tirailleurs indigènes de la 38^e DI a eu la gloire et le mérite de reconquérir définitivement la redoute de Thiaumont. Son drapeau décoré de la Croix de la Légion d'honneur porte dans ses plis la prestigieuse mention tellement enviée, Verdun-Douaumont ».*

Mais la victoire de Paul Niclot n'est-elle pas une victoire à la Pyrrhus ? En quoi cette inscription reflète-t-elle la spécificité coloniale des combattants de la 38^e DI telle que voulait la mettre à l'origine en valeur, le combatif président associatif ? L'inscription de Thiaumont inscrit la mémoire des troupes coloniales dans une mémoire régimentaire à finalité

⁴. Le combat n'est cependant pas terminé. Le 27 octobre 1966 la Fédération française des Amicales d'outre-mer et anciens des troupes de Marine demande l'enlèvement de la plaque apposée à Douaumont par Paul Niclot.

assimilationniste.

Au lendemain d'autres initiatives, les inscriptions se sont inscrites (Ardennes), le monument *« Aux Combattants de la brigade mixte tombée à Monthermé le 13 »*.

A Reuves (Meuse) sont d'origine communale.

« La commune de Reuves dats qui ont donné la vie à la commune le 13 juin 1940. 4^e tirailleurs ».

« A la mémoire de la commune en mai 1916 ».

A l'opposé de la commune, le reflet du deuxième conflit mondial, les troupes coloniales françaises.

Cette reconnaissance culturelle. Sur le monument de 1924, à la gloire de la division *« Sans peur, sans relâche »*, le croissant chérifien, l'importance des troupes coloniales est également inscrite. Scheibenhart (Bas-Rhin) régiment de tirailleurs, la culture de l'écriture d'un hommage rendu. Sous le texte en français *« en défendant la ville »*, placé une traduction.

L'individualité, centrée sur les origines, plusieurs monuments o-

Feilhard de Chardin,
s tirailleurs : « *Et, si
voudrais que mon
comme un ciment
Cité Nouvelle* ».

stacle, Paul Niclot
Feilhard de Chardin
té érigé par « *Ceux
rd de Chardin, sol-
illeurs* ».

enfin définitivement
e à Paul Niclot, un
niaumont, aux régi-
ataille de Verdun :
de furieux combats
ne. La redoute de
e vingt fois. Les 7^e,
60^e, 67^e, 68^e, 129^e,
es 127^e et 261^e bri-
bles combats. Le 24
ves et tirailleurs, 6^e
8^e DI a eu la gloire
ent la redoute de
Croix de la Légion
euse mention telle-

st-elle pas une vic-
ion reflète-t-elle la
a 38^e DI telle que
combatif président
crit la mémoire des
imentaire à finalité

27 octobre 1966 la
anciens des troupes de
à Douaumont par Paul

assimilationniste.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, d'autres initiatives initiées par des communes ou des associations se sont inscrites dans la même légitimité. A Monthermé (Ardennes), le monument construit près du pont est dédié : « *Aux Combattants français et malgaches de la 42^e demi-brigade mixte tombés pour la défense du passage de la Meuse à Monthermé le 13 mai 1940* ».

A Reuves (Marne) et à Wassigny (Aisne), les stèles sont d'origine communale :

« *La commune de Reuves reconnaissante aux 44 soldats qui ont donné leur vie pour la défense de notre sol - 14 juin 1940. 4^e tirailleur marocain* ».

« *A la mémoire des soldats de la 1^{re} division d'infanterie nord-africaine tombés sur le territoire de notre commune en mai 1940* ».

A l'opposé de cette politique, certains monuments sont le reflet du deuxième axe du développement des politiques coloniales françaises : la reconnaissance identitaire.

Cette reconnaissance s'exprime d'abord par un rappel culturel. Sur le monument élevé à Vimy (Pas de Calais) en 1924, à la gloire de la division marocaine, la devise de la division « *Sans peur, sans pitié* » est traduite en langue arabe et le croissant chérifien rappelle l'origine (supposée) d'une partie importante des troupes qui composaient la division. Un croissant est également inscrit sur le monument qui commémore à Scheibenhart (Bas-Rhin) le passage de la Lauter par le 4^e régiment de tirailleurs tunisiens le 19 mars 1945. Le rappel culturel de l'écriture sert aussi à identifier les destinataires d'un hommage rendu par la commune de Beaune (Côte d'Or). Sous le texte en français : « *Aux 18 soldats indochinois morts en défendant la ville de Beaune les 17-18 juin 1940* » a été placé une traduction en écriture chinoise.

L'individualisation identitaire peut également être centrée sur les origines ethno-nationales des combattants. Plusieurs monuments ont été construits au lendemain de la Pre-

mière Guerre mondiale afin de rendre un hommage global à une nation voire à une race. A la Teste (Gironde), le monument est destiné aux morts sénégalais de 1914-1918, à Toulon (Var) le mausolée du cimetière militaire de Lagoubran est dédié à la mémoire des malgaches morts pendant la même guerre, à Reims (Marne) un monument érigé en 1924 rend hommage « *aux héros de l'armée de l'Afrique Noire* ».

Sur la commune de Nogent-sur-Marne (Val de Marne), un site rassemble l'ensemble de ces hommages identitaires. Situé à l'orée orientale du bois de Vincennes, le parc d'agronomie tropicale (ex Jardin Colonial) est depuis 1919 consacré au souvenir des combattants de l'Empire. Le choix du site remonte à 1906. Cette année-là, les organisateurs d'une exposition coloniale marseillaise font venir de la Cochinchine un « Dinh », vaste édifice à la fois civil et religieux. A la fin de l'exposition, le bâtiment est démonté, transporté dans le bois de Vincennes et remonté. En 1918, le gouvernement français confie la gestion du bâtiment à une association « Le Souvenir indochinois ». Regroupant essentiellement des Français ayant vécu en Indochine, cette association s'est donnée pour objectif d'entretenir les tombes et le culte funéraire des Indochinois morts pour la France. Dès lors, le Dinh devient le lieu central du Souvenir indochinois en France. Le bâtiment est décoré, un jardin de type annamite est aménagé. Les noms des soldats bouddhistes morts pour la France sont inscrits sur de grandes tablettes de bois doré en caractères chinois, et ceux des soldats indochinois chrétiens sur une stèle de pierre érigée dans le jardin. Enfin, un Phnom est construit au même endroit sur le modèle des monuments funéraires religieux de Phnom-Penh afin de rendre hommage aux combattants cambodgiens et laotiens. En juin 1920, un rescrit de l'empereur Khai Dinh dédia le site aux mannes des héros auxquels il est consacré. Présidée par Albert Sarraut, ministre des Colonies, et par le maréchal Joffre, cette cérémonie dédicatoire impose le site comme un lieu majeur du souvenir. En 1922, l'empereur

visite le temple d'Indochine prend possession de l'empire. Les monuments sont édifiés pour les soldats malgaches, d'Afrique occidentale, les indiens ressortissants.

Ces créations ont été inaugurées le 2 novembre, le Souvenir indochinois temple et devant ch

D'ethno-na très rapidement au trices de ce glissement des soldats musulmans par Alexandre Mi liste d'obligations musulman doivent naires qui pronon mane) ; le corps de un lindeu de coto interdit. La stèle de Mecque et orneme du Croissant et de combattants musul guerre des tranchée à leur mise en c

⁵. En 1981, l'association l'Association nationale depuis cette date les c criminel, le 21 avril 19 inauguré en 1992.

⁶. La circulaire du Blocquert-Lefevre, mét territoire national 1914

hommage global à (Gironde), le monu- 1914-1918, à Toulon e de Lagoubran est s pendant la même érigé en 1924 rend *que Noire* ».

rne (Val de Marne), mages identitaires. Vincennes, le parc al) est depuis 1919 l'Empire. Le choix organisateurs d'une r de la Cochinchine t religieux. A la fin transporté dans le s, le gouvernement ne association « Le iellement des Fran- iation s'est donnée culte funéraire des , le Dinh devient le rance. Le bâtiment aménagé. Les noms ce sont inscrits sur res chinois, et ceux èle de pierre érigée it au même endroit eligieux de Phnom- ttants cambodgiens mpereur Khai Dinh els il est consacré. Colonies, et par le ire impose le site 1922, l'empereur

visite le temple dans lequel chaque gouverneur général d'Indochine prend l'habitude de se recueillir avant d'aller prendre possession de son poste. Moteur économique et politique de l'empire, l'Indochine en devient parallèlement le moteur mémoriel. Entre 1918 et 1922, trois nouveaux monuments sont édifiés dans le Jardin tropical en hommage aux soldats malgaches, aux soldats noirs originaires des colonies d'Afrique occidentale et équatoriale et à tous les soldats coloniaux ressortissants des pays d'outre-mer.

Ces créations imposent un type de cérémonie. Chaque 2 novembre, le Souvenir indochinois dépose des gerbes au temple et devant chaque monument ⁵.

D'ethno-nationale, l'individualisation identitaire glisse très rapidement au domaine culturel. Les tombes sont révélatrices de ce glissement. Les règles à suivre pour l'inhumation des soldats musulmans sont définies par une circulaire signée par Alexandre Millerand, le 3 décembre 1914. Une longue liste d'obligations est prescrite. Les derniers instants d'un musulman doivent être accompagnés par un de ses coreligionnaires qui prononce la « chehada » (profession de foi musulmane) ; le corps doit être lavé à l'eau chaude puis placé dans un linceul de cotonnade blanche. L'emploi des cercueils est interdit. La stèle doit être enfin orientée en direction de la Mecque et ornée d'une inscription du Coran ainsi que du Croissant et de l'Etoile ⁶. Bien rares furent sans doute les combattants musulmans inhumés selon ces instructions. La guerre des tranchées ne présente pas les conditions favorables à leur mise en œuvre. Les deux dernières prescriptions,

⁵. En 1981, l'association « le Souvenir indochinois » a fusionné avec l'Association nationale des anciens d'Indochine (ANAI) qui organise depuis cette date les cérémonies du 2 novembre. Détruit par un incendie criminel, le 21 avril 1984, le dinh a été remplacé par un monument-pagode inauguré en 1992.

⁶. La circulaire du 3 décembre 1914 est étudiée par Marie-Sophie Blocquert-Lefevre, mémoire de maîtrise « Les sépultures militaires sur le territoire national 1914-1918 », octobre 1992 - Paris IV Sorbonne.

l'orientation et l'ornementation de la stèle se sont cependant imposées dans les faits lors de la création des cimetières nationaux à partir de 1920. Dans les grandes nécropoles nationales, la présence des stèles musulmanes rompt l'ordonnement des stèles cruciformes.

Quelques exemples de nécropoles dans lesquelles les tombes musulmanes sont particulièrement nombreuses ⁷.

Nécropoles	Guerre	Nombre de tombes	Stèles musulmanes
Condé Folie (Somme)	1940	3 310	829
Rougemont (Doubs)	1944	2 177	1 251
Sigolsheim (Haut-Rhin)	1944	1 589	792
Douaumont (Meuse)	1914-1918	16 117	592
La Ferme de Suippes (Marne)	1914-1918 } 1939-1945 }	9 256	1 959
Venafro (Italie)	1944	4 578	3 130
Montemario (Italie)	1944	1 709	1 142

⁷. La géographie des tombes musulmanes en France est présentée dans l'atlas des nécropoles nationales édité par le ministère des Anciens Combattants en 1995.

La circulaire dans ce contexte historique ottoman, les Allemands l'islamisme des prisonniers incorporer dans leurs l'inhumation de ces la propagande pro-quant à eux encore définissant le cadre (10 décembre 1913) tombes ne bénéficient certaines nécropoles particulièrement flo galais et indochinois manes, soit sous de

Ainsi, dans rassemblés les com cés sous des stèles nes et 1 621 sous Malgaches, 176 In tombes de combat ornées de stèles laïc

Deux mo d'identification reli Fréjus. Situé aujou nationale où ont é rapatriés du Vietn consacré aux morts est situé sur le cham 1918, l'évêque de

⁸. A Dakar (Sénégal), conception de la mém première pierre a été p créé et animé par le p morts d'Afrique. A son *reconnaissante* ». La ca

se sont cependant
tion des cimetières
grandes nécropoles
anes rompt l'ordon-

dans lesquelles les
nombreuses ⁷.

de	Stèles musulmanes
	829
	1 251
	792
	592
	1 959
	3 130
	1 142

ce est présentée dans
ministère des Anciens

La circulaire du 3 septembre 1914 s'inscrit dans un contexte historique précis. Forts de leur alliance avec l'empire ottoman, les Allemands cherchent en effet à ébranler le loyalisme des prisonniers d'origine musulmane afin de les réincorporer dans leurs propres troupes. Les directives concernant l'inhumation de ces combattants sont donc destinées à contrer la propagande pro-allemande. Les combattants juifs attendront quant à eux encore plus d'un an la publication d'une circulaire définissant le cadre de l'inhumation conforme à la loi juive (10 décembre 1915), quant aux combattants animistes leurs tombes ne bénéficieront d'aucune spécificité. De ce fait, dans certaines nécropoles, la notion de tombes musulmanes est particulièrement floue. Suivant les sites, les combattants sénégalais et indochinois sont inhumés soit sous des stèles musulmanes, soit sous des stèles laïques.

Ainsi, dans la nécropole de Zeitenlick (Grèce) où sont rassemblés les combattants du Front d'Orient, 6 346 sont placés sous des stèles chrétiennes, 343 sous des stèles musulmanes et 1 621 sous des stèles laïques (1 223 Sénégalais, 222 Malgaches, 176 Indochinois). A La Teste (Gironde), les 919 tombes de combattants sénégalais de la Grande Guerre sont ornées de stèles laïques.

Deux monuments prolongent cette volonté d'identification religieuse. Le premier a été édifié, en 1917, à Fréjus. Situé aujourd'hui en bordure de la grande nécropole nationale où ont été rassemblés les corps des combattants rapatriés du Vietnam, il s'agit d'une pagode bouddhiste consacré aux morts tonkinois de la Grande Guerre. Le second est situé sur le champ de bataille de Verdun ⁸. Le 22 novembre 1918, l'évêque de Verdun, Monseigneur Ginisty, de retour

⁸. A Dakar (Sénégal), la création de la cathédrale répond à la même conception de la mémoire que celle qui a prévalu pour l'ossuaire. La première pierre a été posée le 11 novembre 1922 par le Souvenir africain, créé et animé par le père Brottier. L'édifice est dédié à la mémoire des morts d'Afrique. A son front est inscrit : « A ses morts glorieux, la France reconnaissante ». La cathédrale a été consacrée le 2 février 1936.

dans sa cité, se rend sur les secteurs de Fleury, Vaux et Douaumont. Afin de rassembler l'ensemble des restes mortels présents sur le champ de bataille, il décide de construire un ossuaire à Douaumont.

Le 16 février 1919, une souscription est lancée dans le public lors d'une réunion au Trocadéro. Sur le site, une baraque en planches sert d'ossuaire provisoire. Les restes retrouvés sur le champ de bataille y sont déposés, par secteur, et les pèlerins invités à venir rendre « un pieux hommage aux reliques de nos glorieux défenseurs ». L'ossuaire est ainsi dès l'origine l'œuvre d'une association privée que préside un évêque. Monument funéraire et religieux, il se veut ouvert à toutes les religions. Le programme technique soumis aux architectes spécifie la nécessité de prévoir à côté d'un sanctuaire catholique, trois édifices pour les cultes protestant, israélite et musulman. Il est cependant précisé qu'étant donné le nombre considérable de catholiques morts au combat, le sanctuaire catholique doit avoir une place nettement prépondérante. La construction de l'ossuaire dura plus d'une dizaine d'années. La première pierre fut posée le 20 août 1920, la première partie de l'édifice fut inaugurée les 18, 20 et 21 décembre 1927 et la seconde partie les 6, 7 et 8 août 1932. A cette date, le monument est fort différent de celui imaginé en 1923. Sur les quatre lieux de culte, un seul, la chapelle catholique, a été réalisé. Interrogé par le ministre de l'Intérieur, le 20 février 1934, le préfet de la Meuse tenta d'expliquer cette situation :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité de l'Ossuaire a été autorisé à faire appel à la générosité publique, dans les conditions prévues par la loi du 30 mai 1916, sur les Œuvres de guerre, par arrêté du 3 décembre 1919. Cette association, transformée en fondation en 1932, a été reconnue d'utilité publique par décret du 29 décembre de la même année. Au début, le Comité de patronage comprenait l'évêque de Verdun, le grand rabbin de France et M. le pasteur Soulie, député de Paris, M. le président de la Fédération protestante de France, ainsi que MM. Albert de Rothschild et

Ben Ghabrit, pour les plans et devis de construction. Les architectes, maîtres d'œuvre, trouvant les projets trop coûteux, ont refusé la réalisation. L'ossuaire a été construit en partie principale de la chapelle catholique, les cérémonies annuelles y ont lieu. Cette chapelle est le centre de la façade, elle est ornée de fonds recueillis un

« Lors de la visite du Sultan du Maroc, à Paris, de la première pierre du monument de Verdun et de la catastrophe de Verdun en 1932, avec M. le ministre de l'Intérieur, l'étude du projet a été abandonnée sans aucune suite matérielle. En présence des représentants de l'État, de 1919-1920, il avait été convenu que pour chaque culte, il y aurait un ossuaire, en août 1920, à propos notamment de la chapelle Barraud, officiant au clergé catholique, le monument et tenté alors recherché que les administrateurs. Vient la question de l'Œuvre fut déterminée le 5 juillet 1923, sous

Le procès-verbal

« Art. 3 - M. le préfet de la Meuse a vu avec les repré-

Ben Ghabrit, pour les monuments israélite et musulman. Des plans et devis de ces trois monuments auraient été établis par les architectes, mais les représentants des cultes intéressés, trouvant les projets trop coûteux, n'auraient pas poursuivi la réalisation. L'ossuaire actuel se compose de deux parties : la partie principale où sont enfermés les ossements et où ont lieu les cérémonies annuelles, et la chapelle catholique, formant crypte. Cette chapelle, attenante à la partie principale, au centre de la façade postérieure, aurait été édifée à l'aide de fonds recueillis uniquement dans les milieux catholiques.

« Lors de son voyage à Verdun, en 1926, S. M. le Sultan du Maroc, père du sultan actuel, a procédé à la pose de la première pierre d'une mosquée. M. Schleiter, député-maire de Verdun et vice-président de l'œuvre, décédé depuis dans la catastrophe de Lagny, se serait mis en rapport, vers 1932, avec M. le résident général du Maroc, pour reprendre l'étude du projet de mosquée, laissé en suspens. Par ailleurs, aucune suite matérielle n'aurait été donnée jusqu'à présent aux offres faites par l'Œuvre aux cultes protestant et israélite. En présence des engagements pris lors des premiers entretiens de 1919-1920, en présence des termes du procès-verbal, il avait été convenu qu'un emplacement spécial serait réservé pour chaque culte. Au moment de l'inauguration de l'ossuaire, en août 1932, une campagne de presse fut engagée à propos notamment de l'absence aux fêtes de M. le pasteur Barraud, officiant à Verdun du culte réformé. On reprochait au clergé catholique « d'avoir mis la haute main sur le monument et tenté de réaliser une œuvre personnelle ». J'ai alors recherché quelles explications pouvaient donner les administrateurs. Voici les indications obtenues à cette époque : la question de la participation des divers cultes à l'Œuvre fut déterminée dans une assemblée générale tenue le 5 juillet 1923, sous la présidence du maréchal Pétain. »

Le procès-verbal porte :

« Art. 3 - Monuments culturels - Après un échange de vue avec les représentants des cultes protestant et israélite, et

avec les architectes, il est décidé que le monument des protestants pourra être érigé à l'extrémité ouest de l'esplanade de l'ossuaire, et que de simples monuments commémoratifs israélite et musulman seront disposés sur la bordure nord du cimetière national. La chapelle catholique sera contiguë à l'ossuaire et au portique central. Ces divers monuments seront érigés à l'aide de souscriptions faites par les membres de chaque culte, le produit de la souscription publique étant réservé à la construction de l'ossuaire et aux frais généraux. Les plans et devis seront tracés par les architectes du monument, et exécutés suivant les ressources recueillies et avec des proportions déterminées.

« J'ai tout lieu de penser que le conseil d'administration de la Fondation de l'ossuaire de Douaumont ne se refuserait pas à examiner, dans un esprit de conciliation, les propositions qui pourraient lui être soumises, en vue de l'édification de mausolées ou de sanctuaires des différents cultes. Il est à présumer qu'il poserait toutefois cette condition que les ressources générales de l'œuvre ne sauraient être affectées à des constructions d'un caractère particulier et que les fonds nécessaires devraient être apportés par les milieux confessionnels ».

Cette intervention du ministre de l'Intérieur apporta une correction partielle à la situation. En 1938, un monument dédié « Aux Français israélites morts pour la France 1914-1918 » était inauguré sur l'emplacement du monument protestant dont le projet était abandonné. Quant au monument aux musulmans, il faudra attendre ... 1959 pour qu'il soit partiellement réalisé dans une conjoncture historique fort différente⁹.

⁹. Sur l'histoire de l'ossuaire de Douaumont voir : Antoine Prost, *Verdun*, in *Les lieux de mémoire*, tome III, *La Nation*, pp. 111 à 142 ; *Guide du touriste et du pèlerin* édité par le Comité de l'Œuvre de l'ossuaire, 1960.

Le temps des tentes

L'année 1946, l'année coloniale de la France, débuta, le 1^{er} février, une conférence à l'Élysée, présidée par Charles de Gaulle, tente d'esquisser les contours d'une République française. Les années 1940-1950 furent les années des « années 10 »¹⁰ ; 22 août 1944, l'outre-mer à la France, l'élection de la Commission de l'Assemblée nationale, la citoyenneté fran-

Dans le do
Valérien est le ref
novembre 1945, l
ment transférés et
par le ministre des
par le président du
choix des 15 corp
sont ceux de comb
1918 à Kayori, ce
du 16^e régiment de
mai 1940 à Foui
Semers, soldat de
cains, tué à l'enne
Alpes) ; Hedhili B
1913 à Hergla, ca
tirailleurs tunisien
sous-Auneau (Eur

Ces « vingt
corps de français
niaux : Marius El
Provence (Bouch
bataillon nord afri

¹⁰. Une synthèse rapide d'hégémonie et remise à l'écrit. *Découverte*, 1995.

Le temps des tentatives et des ruptures (1950 - 1970-1975)

L'année 1944 marque un tournant dans la politique coloniale de la France. A Brazzaville, du 30 janvier au 8 février, une conférence, à laquelle participe le général de Gaulle, tente d'esquisser le passage de l'Empire vers l'Union française. Les années suivantes voient se succéder les initiatives¹⁰ ; 22 août 1945 : ordonnance sur la représentation de l'outre-mer à la Première Constituante, 21 octobre 1945 : élection de la Constituante, 7 mai 1946 : loi Lamine Guèye sur la citoyenneté française.

Dans le domaine du patrimoine monumental, le Mont Valérien est le reflet commémoratif de cette tentative. Le 11 novembre 1945, 15 corps de combattants y sont solennellement transférés et placés dans une crypte provisoire. Effectué par le ministre des prisonniers, réfugiés et déportés, supervisé par le président du Conseil provisoire, le Général de Gaulle, le choix des 15 corps est extraordinairement symbolique. Trois sont ceux de combattants coloniaux : Boutie Diasso Kal, né en 1918 à Kayori, cercle de Ouagadougou (Haute Volta), soldat du 16^e régiment de tirailleurs sénégalais, tué à l'ennemi le 28 mai 1940 à Foulloy (Somme) ; Allal Ould M'hamed Ben Semers, soldat de 2^e classe au 1^{er} régiment de tirailleurs marocains, tué à l'ennemi le 6 octobre 1944 à Briançon (Hautes-Alpes) ; Hedhili Ben Salem Ben Hadj Mohamed Amar, né en 1913 à Hergla, caïda de Sousse, soldat du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens, tué à l'ennemi le 16 juin 1940 à Aunay-sous-Auneau (Eure-et-Loir).

Ces « vingt pour cent » sont renforcés par deux autres corps de français ayant combattu dans des régiments coloniaux : Marius Elie Duport, né le 7 avril 1919 à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), sous-lieutenant du 22^e bataillon nord africain, tué à l'ennemi le 4 mai 1944 à San

¹⁰. Une synthèse rapide dans Benjamin Stora, « Empire français, Crise d'hégémonie et remise au pas », in *L'Etat du monde en 1945*, Editions La Découverte, 1995.

Clemente (Algérie) ; Antoine Mourgues, né le 13 octobre 1919 à Lorient (Morbihan), caporal chef du bataillon du Pacifique, tué à l'ennemi le 1^{er} novembre 1942 à El Mroir en Libye.

Le 11 novembre 1945, l'Union française représente un tiers de la mémoire combattante ¹¹.

Le départ du général de Gaulle apporte une forte perturbation dans la conduite de cette transformation. L'Union française devient un enjeu politique qu'illustre la matérialisation des lieux du souvenir de Félix Eboué. Le 15 mai 1947, le général de Gaulle, président du RPF, inaugure au lycée Montaigne de Bordeaux, une plaque en souvenir de celui qui fut élève de cet établissement. Dans le discours qu'il prononce, il critique l'organisation de l'Union française telle qu'elle est mise en œuvre par ses successeurs. Trois jours plus tard, le 18 mai, le ministre des Colonies, Marius Moutet, (SFIO) inaugure à Paris la Place Félix Eboué. L'offensive gouvernementale se prolonge le 2 mai 1949 à travers la panthéonisation du gouverneur de l'Afrique équatoriale française, à laquelle répond le 8 mars 1953 l'inauguration à Bamako par le général de Gaulle d'une statue Eboué.

Avec l'Union française, la reconnaissance identitaire prend le pas sur la politique assimilatrice. Le 14 mai 1950, Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, préside l'inauguration à La Horgne, dans le département des Ardennes, d'un monument funéraire révélateur de cette nouvelle donne politique. Dédié aux spahis morts en 1940, il est de style mauresque.

Dans un arc de béton, sous un bandeau portant l'inscription : « *A la gloire des spahis morts au champ d'honneur* », apparaît une frise à arcades aveugles, divisée

¹¹. Sur la cérémonie du 11 novembre 1945, voir Serge Barcellini, « Les cérémonies du 11 novembre 1945 : une apothéose commémorative gaulliste », in *La France de 1945*, Presses universitaires de Caen, 1995, p. 85 à 100.

en trois arcs en fer à
droits reposant eux-m
Chaque arc dessine un
fond. Dans la dalle c
gravé, sous une étoile
bleu, un long texte d'h

« Ici le 15 mai
la 3^e brigade d
spahis montés
(2^e Algérien et
2^e Marocain)
s'est sacrifiée
pour briser
l'avance de la
1^{ère} division bli
allemande.
Fi rahmati Alla

Une seconde in
« Elevé par le
en souvenir des
de toutes les un
morts au champ
sur tous les thé
d'opérations
Algérie, Chine,
Indochine, Mar
Sénégal, Tchad
Guerres de 187

Exceptionnel, l
par son unicité. La ten
union échoue. A partir
de Félix Eboué cesse.

Cet échec est a
main de la Seconde G

en trois arcs en fer à cheval brisé, soutenus par des pieds droits reposant eux-mêmes sur un soubassement horizontal. Chaque arc dessine une ouverture aveuglée par une dalle de fond. Dans la dalle du milieu et dans le soubassement est gravé, sous une étoile, dans un croissant en bronze émaillé bleu, un long texte d'hommage :

« Ici le 15 mai 1940

la 3^e brigade de

spahis montés

(2^e Algérien et

2^e Marocain)

s'est sacrifiée

pour briser

l'avance de la

1^{ère} division blindée

allemande.

Fi rahmati Allah ».

Une seconde inscription élargit l'hommage :

« Elevé par le « Bournous »

en souvenir des Spahis

de toutes les unités

morts au champ d'honneur

sur tous les théâtres

d'opérations

Algérie, Chine, Crimée, Dahomey, Levant

Indochine, Maroc, Madagascar, Sahara, Soudan,

Sénégal, Tchad, Tunisie

Guerres de 1870-71, 1914-1918, 1939-1945 ».

Exceptionnel, le monument de La Horgne l'est surtout par son unicité. La tentative de transformation de l'empire en union échoue. A partir de 1953, la bataille de mémoire autour de Félix Eboué cesse.

Cet échec est aussi celui d'une occultation. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le massacre des soldats

coloniaux par les soldats allemands de la Wehrmacht n'engendre pas de politique du souvenir. Les soldats coloniaux sont, en effet, les premières victimes de la politique raciste nazie. Faits prisonniers, ils sont soit systématiquement massacrés, soit internés dans des camps qui leur sont réservés sur le territoire français (et non en Allemagne). Le souvenir de cette politique raciale est chichement honoré et par les seules communes. Quelques stèles, souvent de modestes dimensions, demandent aux passants de se souvenir.

A Clamecy (Nièvre), une pierre sculptée due au sculpteur Ponyaud a été élevée en 1948. Sur un poteau ressemblant à un totem africain et portant l'inscription 18 juin 1940, date du massacre, un soldat sénégalais est à demi-couché. Au pied du corps, un casque gît. La stèle porte l'inscription :

*« Ils ont été massacrés par les Allemands
43 soldats français africains ».*

Dans le même département, à La Machine, une petite stèle érigée en 1947 marque l'endroit où furent fusillés 4 Sénégalais.

A Lyon (Rhône), montée du Balmont, une plaque apposée le 10 août 1945 :

*« Ici le 20 juin 1940
furent lâchement assassinés
27 soldats sénégalais qui
avaient résisté courageusement
à l'avance des hordes nazies ».*

Dans le même département, une stèle érigée en 1947, rappelle à Lantignié le souvenir de 18 Sénégalais fusillés le 20 juin 1940.

Un lieu tranche avec ce souvenir chichement mesuré. A Chasselay (Rhône), une nécropole rassemble les dépouilles de 188 soldats sénégalais du 25^e RTS faits prisonniers par les troupes allemandes et massacrés le 18 juin 1940. L'initiative

de cette construction revint à un soldat sénégalais. Après le massacre, la municipalité dispersa les corps sur le terrain et les inhumés. Le secrétaire général de l'Ordre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, privé et seul, s'attachait à faire faire. Il fit édifier un cimetière sacré destiné aux dépouilles des soldats sénégalais. Le cimetière était inauguré par un député sénégalais. Il est aujourd'hui des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Bien peu de monuments commémorent le drame. Entre le 10 mai et le 10 juin 1940, 64 299 engagés dans les troupes coloniales sur 10 furent tués en campagne de France. Le silence de la libération, cet épisode pour la création de l'Union française. Des monuments sont érigés. Les années de décolonisation ont eu pour effet par un sursaut commémoratif la Grande France semble avoir eu recours face à « l'irrémédiable » inaugurée à Douaumont en 1914.

*« Aux Soldats
Musulmans
Morts
Pour la France ».*

¹² Sur ces différents monuments voir : *Passant, souviens-toi - Les troupes coloniales en France*, Plon 1995. *Monuments et sépulture des Anciens Combattants et Victimes de Guerre*.

de cette construction revient à un seul homme. Deux jours après le massacre, la municipalité rassemblait les corps dispersés sur le terrain et les fit inhumer. En 1942, M. Marchiani, secrétaire général de l'Office du Rhône des mutilés, anciens combattants et victimes de guerre, acquérait ce terrain à titre privé et seul, s'attachait à identifier les corps. A ses frais, il fait édifier un cimetière sénégalais, un Tata. Imitant l'enceinte sacrée destinée aux dépouilles des guerriers, un long mur isole les tombes des soldats sénégalais. Le 8 novembre 1942, le cimetière était inauguré en présence de Galandon Diouf, député sénégalais. Il est aujourd'hui entretenu par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ¹².

Bien peu de monuments en définitive pour un tel drame. Entre le 10 mai et le 25 juin 1940, 24 271 tirailleurs « sénégalais » furent tués ou portés disparus sur 64 299 engagés dans les combats. Près de 4 tirailleurs sénégalais sur 10 furent tués ou massacrés pendant la courte campagne de France. Le silence qui entoure, au lendemain de la libération, cet épisode porte en germe l'échec des tentatives de création de l'Union française et les ruptures de la décolonisation. Des monuments sont le reflet de ce temps des ruptures. Les années de décolonisation, 1959-1965, sont marquées en effet par un sursaut commémoratif. Le souvenir des troupes de la Grande France semble devenir pour un temps le dernier recours face à « l'irréparable ». Décembre 1959, une stèle est inaugurée à Douaumont en hommage :

« Aux Soldats
Musulmans
Morts
Pour la France ».

¹². Sur ces différents monuments voir Serge Barcellini, Annette Wieviorka *Passant, souviens-toi - Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Plon 1995. Dépliant *Les soldats d'outre-mer 1939-1945. Monuments et sépultures en France*, édité en 1995 par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Juin 1960 : à la veille de l'inauguration par le général de Gaulle du mémorial de la France combattante au Mont Valérien, le cercueil d'un déporté dont le passé a été contesté est retiré de la crypte et remplacé par celui du soldat nord-africain Malboukede, tué à l'ennemi, le 22 août 1944, à La Garde (Var).

Mai 1961 : inhumation aux Invalides du corps du Maréchal Lyautey ramené de Rabat. La cérémonie est présidée par le général de Gaulle.

Juillet 1961 : inauguration à Cuts (Oise) d'un monument dédié aux combattants Somalis morts pour la France à « Douaumont 1916 - Chemin des Dames 1917 - La Malmaison 1917 - Mont de Choisy 1918 - Longpont 1918 - Pointe de Grave 1945 ». Ce monument rend ainsi en particulier hommage aux 2 000 Somalis qui ont participé à la Première Guerre mondiale (387 tués, 1 035 blessés, 1 195 citations individuelles) :

« Ce monument, s'il est modeste, est hautement significatif. Le passant qui traversera ce carrefour aura l'œil attiré par l'Ancre de Marine. S'approchant, il lira que par deux fois des hommes différents de nous par la race et la religion, mais tout proches par le cœur sont venus de l'extrémité de la Mer Rouge, des sables semi-désertiques, pour donner leur sang en défendant un idéal de civilisation humain et libéral. Ici est inscrit un titre de noblesse qui honore grandement les Somalis, et aussi la France qui fut digne d'inspirer de tels dévouements. Que ce monument soit le témoin d'un attachement réciproque et durable entre nos deux peuples. »

rappela dans le discours qu'il prononça à cette occasion, le général de Larminat, président de l'Association des Français libres.

Octobre 1963 : inauguration à Reims (Marne) par le ministre des Armées, Pierre Messmer, d'une stèle monolithique sur l'emplacement du « Monument aux Noirs » détruit en 1940 par les Allemands ... et non remplacé depuis cette date. L'inscription gravée sur le socle met en valeur le dédicateur :

*« La France
et la ville de Reims
aux soldats africains
pour la défense de
1914-1918 ».*

Prononcé par le
inaugural cherche à effacer

*« Nous constatons
France n'a pas porté atteinte
nous reconnaissons la valeur
nous savons combien ils
pays se sont enrichis au
rue de conserve, qui fut d
honorons aujourd'hui le s*

Juin 1965 : inaugu
riative de l'Association d
les armes ayant servi
hommage à un officier no

*« Au capitaine N'T
mort héroïquement
et à tous les comba
d'Afrique noire
qui ont versé leur s
pour la France ».*

Le vocabulaire c
d'une mort héroïque, c'es
fait question.

Fait prisonnier par
avait refusé de croiser les
devaient le faire les seul
par un officier allemand ¹³

¹³ En 1944, le Commissariat
bibliographie du capitaine N'
« Le 7 juin 1940, sur la So
l'ennemi tombe sur les débris
trente ou quarante tirailleurs

*« La France
et la ville de Reims
aux soldats africains tombés
pour la défense de la liberté
1914-1918 ».*

Prononcé par le préfet du département, le discours inaugural cherche à effacer le temps de la rupture :

« Nous constatons bien aujourd'hui que l'indépendance n'a pas porté atteinte à nos sentiments réciproques : nous reconnaissons la valeur exemplaire des sacrifices faits et nous savons combien ils ont scellé nos amitiés, combien nos pays se sont enrichis au cours de cette longue route parcourue de conserve, qui fut ouverte par ceux-là même dont nous honorons aujourd'hui le souvenir ».

Juin 1965 : inauguration à Airaines (Somme), à l'initiative de l'Association des coloniaux et militaires de toutes les armes ayant servi aux colonies, d'un monument en hommage à un officier noir :

*« Au capitaine N'Tchoréré
mort héroïquement le 7 juin 1940
et à tous les combattants
d'Afrique noire
qui ont versé leur sang
pour la France ».*

Le vocabulaire choisi masque la réalité : plus que d'une mort héroïque, c'est d'un assassinat racial dont il est en fait question.

Fait prisonnier par les Allemands le 7 juin, N'Tchoréré avait refusé de croiser les bras au-dessus de la tête ainsi que devaient le faire les seuls prisonniers africains. Il fut abattu par un officier allemand ¹³.

¹³. En 1944, le Commissariat national à la Guerre (d'Alger) publia une bibliographie du capitaine N'Tchoréré qui souligne les responsabilités : « Le 7 juin 1940, sur la Somme, les défenses françaises s'écroulent, l'ennemi tombe sur les débris de la 7^e compagnie du 53^e RICMS : il reste trente ou quarante tirailleurs et une dizaine d'européens aux ordres du

Le monument d'Airaines est ainsi le reflet tant du nouveau cours des relations franco-allemandes au nom desquelles la force du vocabulaire s'atténue que du dernier sursaut pour faire survivre la « Grande France »¹⁴.

Le temps des réutilisations plurielles (depuis 1975)

La rupture est aujourd'hui consommée. Les combattants de la « Grande France » ne sont plus que les dernières buttes, témoins d'un temps, que le renouvellement démographique, l'écroulement économique de l'Afrique et la mondialisation rendent tous les jours un peu plus lointain.

Cette extraordinaire mutation de ce que fut la Grande France n'a pas cependant rendu obsolète cette mémoire combattante qui est aujourd'hui utilisée comme le versant commémoratif de quatre politiques, combattante, nostalgique, intégration et droit de l'hommiste.

Les indépendances des colonies françaises ont entraîné d'importantes mutations dans le monde combattant. Elles ont d'abord supprimé la fluidité qui existait entre la France et ses colonies. La venue d'un ancien combattant africain et surtout

capitaine N'Tchoréré. Les Allemands, là comme ailleurs, exigèrent que les Noirs conservassent leurs mains jointes au-dessus de la tête, afin de prévenir toute surprise de la part de ces Africains qu'ils redoutaient. Ils prétendirent imposer la même posture au capitaine N'Tchoréré. N'Tchoréré refusa dignement, crânement : il fit remarquer que c'était une offense à ce grade dont la France l'avait investi, un outrage à cette croix de la Légion d'Honneur qui consacrait son passé militaire, et il s'en fut prendre place à la tête du groupe des officiers blancs, place qui normalement lui revenait. Alors, un Allemand, d'un coup de pistolet dans la tête, à bout portant, abattit le héros noir. Ainsi, périt assassiné le 7 juin 1940, sur le sol français qu'il avait aimé et défendu, le capitaine N'Tchoréré, héros gabonais, mort pour la France». En 1965, Pierre Gentil a publié dans la revue « Souvenir et Devenir » un article sur le capitaine N'Tchoréré : héros d'Afrique noire. Le 23 novembre 1962, la République gabonaise a consacré un timbre à ce combattant.

¹⁴. La création du monument de Thiaumont en 1966 s'inscrit également dans ce cadre.

nord-africain dans l'héritage plus rare¹⁵. Elles ont ouvert l'avenir que maintenant les monuments coloniaux et ceux de 1960 et 1964. Elles ont favorisé la cristallisation, des pensées des combattants français et des cains aux pensions cristallines, la cristallisation, on est construit le monde des combats.

La loi du 31 mai 1964 pour les combattants de la Première Guerre mondiale, les nations coloniales, mieux intégré ses combats, matiques dans lesquelles les pays d'Indochine remontrèrent l'incapacité de pourvoir d'invalidité à ceux qui avaient servi l'armée française, le monde de racheter définitivement la dette, unique et forfaite (Maroc, Tunisie, Afrique du Nord) heurts la cristallisation du droit soit à l'indemnité calculée sur la base de l'indépendance¹⁶. Les

¹⁵. En 1984, le ministère des Anciens Combattants a révisé les pensions des combattants tunisiens, rattachés aux commémoratives du débarquement en Afrique du Nord. Les gouvernements de ces trois pays ont été déconseillés. ¹⁶. Proposée en 1956, la proposition de loi a été adoptée par deux ordonnances, n° 58-1317 du 30 décembre 1958, (article 71) du 26 décembre 1958, permettant la possibilité de dérogations.

le reflet tant du nou-
des au nom desquelles
le dernier sursaut pour

depuis 1975)

ommée. Les combat-
plus que les dernières
ouvellement démogra-
Afrique et la mondia-
s lointain.

ce que fut la Grande
e cette mémoire com-
me le versant com-
battante, nostalgique,

françaises ont entraîné
combattant. Elles ont
entre la France et ses
ant africain et surtout

ailleurs, exigèrent que les
essus de la tête, afin de
ins qu'ils redoutaient. Ils
capitaine N'Tchoréré.
remarquer que c'était une
un outrage à cette croix
sé militaire, et il s'en fut
iciers blancs, place qui
un coup de pistolet dans
i, périt assassiné le 7 juin
et défendu, le capitaine
rance ». En 1965, Pierre
evenir » un article sur le
le 23 novembre 1962, la
combattant.

1966 s'inscrit également

nord-africain dans l'hexagone est devenue plus difficile et plus rare ¹⁵. Elles ont ensuite rompu le lien entre le passé et l'avenir que maintenait, en particulier, l'existence des régiments coloniaux et ceux de l'Armée d'Afrique dissous entre 1960 et 1964. Elles ont enfin créé, à travers l'invention de la cristallisation, des pensions, deux catégories de combattants : les combattants français à taux plein et les combattants africains aux pensions cristallisées. Ces mutations et, en particulier, la cristallisation, ont rompu le lien fondamental sur lequel est construit le monde combattant, celui de la fraternité des combats.

La loi du 31 mars 1919 avait en effet institué pour tous les combattants de la France le droit à réparation. De toutes les nations coloniales, la France était ainsi celle qui avait le mieux intégré ses combattants coloniaux. Les conditions dramatiques dans lesquelles se déroulèrent les indépendances des pays d'Indochine remirent en cause ce traitement. Dans l'incapacité de poursuivre l'attribution de pensions d'invalidité à ceux qui avaient combattu dans les rangs de l'armée française, le ministère des Finances proposa en 1956 de racheter définitivement ces droits par une indemnité globale, unique et forfaitaire. Les décolonisations suivantes (Maroc, Tunisie, Afrique Noire) se déroulant avec moins de heurts la cristallisation fut corrigée ; les combattants eurent droit soit à l'indemnité globale, soit à une indemnité annuelle, calculée sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'indépendance ¹⁶. Les années passant et l'inflation faisant son

¹⁵. En 1984, le ministère des Anciens Combattants se proposa d'inviter des combattants tunisiens, marocains et algériens aux cérémonies commémoratives du débarquement de Provence. Le ministère des Affaires étrangères « déconseilla » cette initiative, mal perçue à cette époque, par les gouvernements de ces trois pays.

¹⁶. Proposée en 1956, la politique de cristallisation a été formalisée dans deux ordonnances, n° 58-1374 portant loi de finances pour 1959 (article 170) du 30 décembre 1958, n° 59-1454 portant loi de finances pour 1960 (article 71) du 26 décembre 1959. Cette seconde ordonnance a ouvert la possibilité de dérogations annuelles, soumises à publication de décrets

œuvre, cette mesure a engendré un extraordinaire décrochage entre le niveau des pensions servies en métropole et celui des pensions servies dans les anciens pays de l'Empire français. Rares furent à l'origine les associations d'Anciens combattants français qui perçurent cette rupture. L'accroissement des effets néfastes de la cristallisation et la naissance d'un mouvement combattant dans les anciennes colonies françaises ont dans les dernières années de la décennie 70 provoqué une prise de conscience qui a abouti en 1993 à la création par les responsables d'importantes associations d'Anciens combattants (Union nationale des combattants, Union fédérale, Union nationale des Anciens d'outre-mer et anciens combattants des troupes de Marine), d'un Conseil national pour les droits des Anciens combattants d'outre-mer. Soutenu par une centaine de députés, ce Conseil a multiplié les initiatives en direction du gouvernement afin d'obtenir une décristallisation partielle des pensions et des retraites combattantes. Il a obtenu en 1995 une première mesure significative. Ce combat pour la réaffirmation de la fraternité combattante s'est exprimée à travers les stèles et les monuments. Rares sont aujourd'hui les cérémonies organisées devant les monuments à « l'Ancre de Marine » qui ne donnent pas l'occasion de rappeler la question de la cristallisation.

Une ville, Fréjus, s'est imposée comme le lieu central de cette fraternité recherchée. Ville de garnison de troupes coloniales, Fréjus garde deux traces mémorielles du temps de la Grande France, la pagode Höng-Hien, signalée précédemment ainsi qu'une grande nécropole militaire. En 1965, alors que s'achève le temps du sursaut commémoratif marqué par la création d'une série de monuments, s'ouvre dans l'ancien camp colonial le Musée des troupes de Marine. Installé en 1948 dans un local de l'Ecole Militaire de Paris, transféré à la

(non publiés au Journal Officiel). La publication ou la non publication de ces décrets sont à la base de tous les combats depuis 1960.

casernes de Clignancourt
tées dans des caisses
est installé dans un b
spécialement au milie
L'histoire des troupes
pes de marine y est
du souvenir maintien
Bazeilles¹⁸. Une nou
souvenir est franchi
l'inauguration du «
chine ». Construit sur
à quelques dizaines
cette réalisation est l
sculpteur choisi par
représenté la carte de
ses deux dragons et
français et un indoc
mots » souligna, lo
Anciens Combattant
prise de construire
destinée à recevoir l
France en Indochine.

Sur la totalité
ditionnaire inhumés
jusqu'en 1975. Aprè
ché les rapatriement

¹⁷. En janvier 1950, le g
musée avait écrit : « Un
formation des Troupes
camarades une constan

¹⁸. La bataille de Baze
laquelle s'illustrèrent
Marine française est u
l'« Ancre de Marine ».
la commune des Arden
délocalisé. Fréjus, e
souvenir de Bazeilles.

caserne de Clignancourt en 1956, les collections étaient restées dans des caisses entre 1958 et 1964¹⁷. En 1981, le musée est installé dans un bâtiment de béton et de verre construit spécialement au milieu des pins parasols et de chênes-lièges. L'histoire des troupes coloniales, et plus largement des troupes de marine y est harmonieusement présentée. Une crypte du souvenir maintient le lien avec le lieu fondateur de Bazeilles¹⁸. Une nouvelle étape dans cette densification du souvenir est franchie le 4 juin 1983 à l'occasion de l'inauguration du « Mémorial national aux morts d'Indochine ». Construit sur l'ancien site du camp militaire Gallieni, à quelques dizaines de mètres de la pagode commémorative, cette réalisation est le résultat d'une initiative associative. Le sculpteur choisi par l'association, Jean-Marie Luccerini, a représenté la carte de l'ancienne Indochine française ornée de ses deux dragons et portée par les mains de deux soldats : un français et un indochinois. « *La pierre parle mieux que les mots* » souligna, lors de l'inauguration, le ministre des Anciens Combattants Jean Laurain. En 1986, la décision est prise de construire derrière ce monument, la nécropole destinée à recevoir les cendres des combattants morts pour la France en Indochine.

Sur la totalité des corps des militaires du corps expéditionnaire inhumés au Vietnam, 11 747 avaient été rapatriés jusqu'en 1975. Après cette date, les difficultés avaient empêché les rapatriements à titre individuel. Au Sud-Vietnam, un

¹⁷. En janvier 1950, le général Valluy en inaugurant à l'Ecole Militaire ce musée avait écrit : « *Un jour, ce musée agrandi aura sa place au centre de formation des Troupes coloniales de Fréjus. Il sera pour nous et pour nos camarades une constante exaltation* ».

¹⁸. La bataille de Bazeilles (31 août - 1^{er} septembre 1870) au cours de laquelle s'illustrèrent jusqu'au sacrifice les soldats de l'Infanterie de Marine française est un socle fondateur de la mémoire des troupes à l'« Ancre de Marine ». Chaque année des cérémonies sont organisées dans la commune des Ardennes. Progressivement le souvenir de Bazeilles s'est délocalisé. Fréjus, en particulier, s'impose comme un lieu central du souvenir de Bazeilles.

cimetière de regroupement avait été construit, entre 1959 et 1964, à Tan Son Nhut. D'autres tombes militaires se trouvaient dans le cimetière européen de Vung Tau. Au Nord-Vietnam, les autorités locales avaient procédé à des regroupements de corps à Ba Huyen. Des problèmes surgirent à propos de cette nécropole amenant, dès 1980, le projet de rapatriement global de ces corps. De nouvelles demandes vietnamiennes, la difficulté de maintenir la pérennité et la dignité des lieux considérés ont entraîné entre 1984 et 1986, des négociations qui aboutirent à la signature d'un protocole d'accord le 2 août 1986. Les opérations de rapatriement furent menées par le secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre, avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et celui de la Défense. Symboliquement, le 10 octobre 1986, Jacques Chirac, Premier ministre, a accueilli à Roissy les premiers cercueils en provenance du Vietnam, auxquels François Mitterrand, Président de la République, a ensuite rendu hommage au cours d'une cérémonie dans la cour d'honneur des Invalides. Du 1^{er} octobre 1986 (date d'exhumation des 120 premiers corps) au 21 novembre 1986, au 27 octobre 1987, 27 239 corps furent rapatriés, dont ceux de 3 630 civils inhumés avec des militaires à Ba Huyen par les autorités vietnamiennes. La majorité de ces corps furent réinhumés à Fréjus dans une nécropole construite après un concours d'architectes. Elle s'inscrit dans une circulation périphérique de 110 mètres de diamètre : le cercle symbolise à la fois le périple et l'enceinte militaire héritière du cercle spirituel des tribus. Les rangs d'alvéoles ont reçu les ossements des 17 188 militaires identifiés. S'y ajoutent 62 corps de militaires provenant de la nécropole de Luynes où ils avaient été inhumés antérieurement à 1975. Les rangs sont orientés vers la mer, route de l'Indochine. Cette orientation se matérialise, sur la construction elle-même, par une allée montante menant au point le plus haut de la nécropole. Dans la crypte, les restes mortels des 3 152 victimes inconnues reposent dans un ossuaire. A titre exceptionnel, 3 618 civils

(dont 79 non identifiés) colombarium édifié sous la RN7, entre la salle historique à v. Une salle historique à v. l'entrée de la nécropole la République, François de ce site mémorial. L'a dernière ?) était franchi Léotard, maire de Fréjus un Mémorial de l'Armée comme la reconstruction détruit par les armées a mémoire de Bazeilles, l'antant des troupes de M Combattants²⁰ illustré site mémoriel de Fréjus

« Le Musée des *gement aux visiteurs France. La nécropole d s'étend majestueusemen d'Indochine et donne consentis par la France souvenir de ses solda africaines, engagés a combattre l'ennemi, cō çais. Ainsi unis, sur les ensemble et ont donné,*

Il fallait s'en sou

Ce dernier mon intégration mémorielle comme par le discours François Léotard, il app ité adaptée aux ind

²⁰ Le ministère des Anc Mémorial des guerres en In
²¹ Journal des Combattants

onstruit, entre 1959 et
bes militaires se trou-
Vung Tau. Au Nord-
procédé à des regrou-
blèmes surgirent à pro-
1980, le projet de rapa-
elles demandes vietna-
pérennité et la dignité
re 1984 et 1986, des
nature d'un protocole
de rapatriement furent
nciens Combattants et
ministère des Affaires
ymboliquement, le 10
ministre, a accueilli à
ance du Vietnam, aux-
de la République, a
ne cérémonie dans la
r octobre 1986 (date
au 21 novembre 1986,
nt rapatriés, dont ceux
res à Ba Huyen par les
ces corps furent réin-
construite après un
dans une circulation
le cercle symbolise à
re héritière du cercle
es ont reçu les osse-
S'y ajoutent 62 corps
le de Luynes où ils
1975. Les rangs sont
e. Cette orientation se
même, par une allée
de la nécropole. Dans
2 victimes inconnues
ptionnel, 3 618 civils

(dont 79 non identifiés) ont été inhumés sur le site, dans un colombarium édifié sous la partie nord-ouest du cercle tangent à la RN7, entre la salle historique et le monument préexistant. Une salle historique à vocation pédagogique a été installée à l'entrée de la nécropole¹⁹. Le 16 février 1993, le Président de la République, François Mitterrand, présidait l'inauguration de ce site mémorial. L'année suivante une nouvelle étape (la dernière ?) était franchie. Le 1^{er} septembre 1994, François Léotard, maire de Fréjus et ministre de la Défense, inaugurait un Mémorial de l'Armée noire que ses concepteurs présentent comme la reconstruction dans un nouveau site du monument détruit par les armées allemandes à Reims en 1940. Après la mémoire de Bazeilles, Fréjus capte celle de Reims. Un combattant des troupes de Marine a dans un article du *Journal des Combattants*²⁰ illustré l'intégration de ce monument dans le site mémoriel de Fréjus :

« Le Musée des troupes de Marine témoigne magnifiquement aux visiteurs ce que fut l'épopée coloniale de la France. La nécropole des morts pour la France en Indochine s'étend majestueusement derrière le monument aux guerres d'Indochine et donne la mesure des sacrifices humains consentis par la France dans ce pays. Restait à l'Armée de se souvenir de ses soldats venus de nos anciennes colonies africaines, engagés dans des régiments glorieux pour combattre l'ennemi, côte à côte avec leurs camarades français. Ainsi unis, sur les champs de bataille, ils se sont battus ensemble et ont donné, souvent, leur vie pour la France ».

Il fallait s'en souvenir.

Ce dernier monument dépasse cependant cette simple intégration mémorielle. Par la dédicace qui y est inscrite comme par le discours que prononça lors de son inauguration François Léotard, il appartient au temps nouveau d'une fraternité adaptée aux indépendances. La dédicace est signée

¹⁹. Le ministère des Anciens Combattants a édité un dépliant sur le Mémorial des guerres en Indochine (1993).

²⁰. *Journal des Combattants*, 21 janvier 1995.

Léopold Sédar Senghor :

*« Passant
Ils sont tombés
fraternellement unis
pour que tu restes français ».*

L'ancien Président de la République sénégalaise semble désormais s'imposer comme l'intercesseur entre le temps colonial et le temps de l'Afrique indépendante. Ce choix prolonge celui fait douze années plus tôt, le 19 mai 1983, à Cerny-en-Laonnais dans le Mémorial du Chemin des Dames :

*« A la mémoire
du frère du Président
Léopold Sédar Senghor
et des tirailleurs sénégalais
Morts pour la France
sur le Chemin des Dames
en 1914-1918 »*

Quant au discours prononcé par François Léotard, il met la mémoire des troupes coloniales au service des relations entre la France et les nations indépendantes de l'Afrique :

« Je suis heureux de saluer, ici même, les représentants de dix-sept Etats d'Afrique et leurs attachés militaires. Leur présence est un beau symbole de la communauté de destin que nous formons aujourd'hui, Français et Africains, unis par notre histoire commune. Elle fut faite d'épreuves et de sacrifices, de victoires et de conquêtes. Elle est marquée, pour nous tous, désormais, du sceau de la liberté, de la solidarité, du respect mutuel. C'est cette liberté, c'est cette solidarité, c'est ce respect de l'homme que nous défendons, ensemble, sur le sol même de l'Afrique. La tragédie du Rwanda nous a permis d'être de nouveau côte à côte, comme nous l'étions il y a cinquante ans, au service d'une cause qui a rassemblé nos énergies : sauver des vies, protéger des enfants, porter la paix, rétablir la confiance. Forts de cette solidarité dans l'engagement et dans l'action, j'ai la conviction que les Africains sont en mesure de prendre eux-mêmes en main les

*destinées d'un continen
attentive, dans la confia*

Fréjus est donc c
souvenir d'une fraternit
doit aussi à sa situatio
étape du souvenir du d
sant commémoratif d'u
de nostalgie se crista
quement ²¹.

Forte de plus d
française était compos
africains souvent major
la 9^e division d'infanter
algérienne, la 1^{ère} divis
marocains et la 1^{ère} div
DFL). Or malgré cette r
silence. Une seule stèle
1961 à La Nartelle (Var
à la 1^{ère} Armée qu'à la 9^e

*« D'ici partit le
caine de la 9^e DIC, 1^{ère}
légendaire qui le condu*

Le 15 août, le g
cette stèle au milieu de
tants des nouvelles rép
délégations des trois ét
pas les ardeurs anti-gau
organisèrent le même j
contre le général.

Avec le départ
souvenir de l'armée d'A

²¹. Sur la matérialisation du
Serge Barcellini, « Deux mé
La libération de Provence -
pp. 337 à 372.

destinées d'un continent où la France entend rester active et attentive, dans la confiance et dans la fraternité ».

Fréjus est donc devenue, en quelques années, le lieu du souvenir d'une fraternité recherchée. Cette réussite, la ville le doit aussi à sa situation géographique. Fréjus est aussi une étape du souvenir du débarquement de Provence. Or, le versant commémoratif d'une politique que l'on pourrait qualifier de nostalgique se cristallise autour du souvenir de ce débarquement²¹.

Forte de plus de 250 000 combattants, la 1^{ère} Armée française était composée pour les deux tiers de combattants africains souvent majoritaires dans les commandos d'Afrique, la 9^e division d'infanterie coloniale, la 3^e division d'infanterie algérienne, la 1^{ère} division blindée du groupement des tabors marocains et la 1^{ère} division de marche d'infanterie (l'ex 1^{ère} DFL). Or malgré cette massivité, de 1945 à 1965, la pierre fait silence. Une seule stèle est inaugurée durant cette période en 1961 à La Nartelle (Var). Son inscription rend plus hommage à la 1^{ère} Armée qu'à la 9^e DIC :

« D'ici partit le régiment d'infanterie coloniale marocaine de la 9^e DIC, 1^{ère} armée française, pour la chevauchée légendaire qui le conduisit aux sources du Danube ».

Le 15 août, le général de Gaulle se recueillait devant cette stèle au milieu de douze délégations d'anciens combattants des nouvelles républiques africaines et en l'absence de délégations des trois états nord-africains. Ce geste ne calma pas les ardeurs anti-gaullistes des combattants de l'OAS qui organisèrent le même jour, au Mont Faron, le dernier attentat contre le général.

Avec le départ du général de Gaulle du pouvoir, le souvenir de l'armée d'Afrique croît. Le 28 août 1969, le géné-

²¹. Sur la matérialisation du souvenir du débarquement de Provence voir Serge Barcellini, « Deux mémoires en parallèle, 6 juin - 15 août 1944 », in *La libération de Provence - Les Armées de la liberté*, IHD-SIRPA, 1995, pp. 337 à 372.

ral de Monsabert prononce devant Michel Debré l'éloge de l'armée d'Afrique préparée par des chefs comme Weygand, Giraud et Juin. Le même jour, le chant des Africains rayé du répertoire des musiques et fanfares militaires depuis 1962 en raison de son accaparement par l'OAS, est interprété. Six années plus tard, le 15 août 1975, le premier monument est inauguré à Saint-Raphaël par Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur. Sur un obélisque pyramidal sont gravés les noms de toutes les unités coloniales ayant participé à la Libération de la France ainsi que la carte des campagnes coloniales. L'œuvre est dédiée :

*« A l'armée
d'Afrique
la France
reconnaissante ».*

Dès lors les créations se succèdent à un rythme rapide. Entre 1974 et 1981, 13 stèles et plaques en hommage à la 9^e DIC, 3^e RTA, 3^e régiment de spahis algériens sont inaugurées. Le texte inscrit sur la stèle érigée à Toulon le 16 mai 1980 est le plus significatif :

*« Ici même le 23 août 1944 des
éléments du 3^e spahis algériens du
bataillon de choc du 3^e tirailleurs
algériens et du 7^e chasseurs d'Afrique
ont fait de nouveau flotter le drapeau
français sur Toulon ».*

En rassemblant dans le même texte, les morts algériens et le drapeau français, il recrée un pont symbolique sur la Méditerranée.

Ces politiques de nostalgie recrutent principalement leurs acteurs parmi les rapatriés des différents pays de l'empire et parmi les Français qui y ont séjourné pendant une période plus ou moins longue. Le rôle des associations de rapatriés d'Afrique du Nord est ainsi dominant dans l'élaboration du 50^e anniversaire du débarquement de Provence. Au mois de mai 1993, l'association Jeune Pied-

Noir lance une pétition rendu à l'armée d'Afrique Ellysées :

« Le 15 août 1975, l'armée d'Afrique constituant la neuvième dixième de France sur le sol de Provence par occasion, Jeune Pied-Noir François Léotard, ministre qu'un hommage solennel plus particulièrement à ces essentielles des har constituées avec les algérienne de la 1^{ère} an être rendu que lors du déjà été le 14 juillet venus de tous les village dent de la République e reconstituant les troupe ensuite le défilé des métropolitains ayant combattants décédés, nés dans ce défilé par leurs pères.

« L'organisation moins de difficultés participants étant désor Il coûtera moins cher Révolution Française e aussi attractif, voire m typiquement française, du 15 août 1994, toutes rhodanien et enfin d'Al çaise commémoreront, un hommage à l'armée Tropez à Strasbourg,

Noir lance une pétition nationale afin qu'un hommage soit rendu à l'armée d'Afrique, le 14 juillet 1994, sur les Champs-Élysées :

« Le 15 août 1944, 260 000 hommes de l'armée d'Afrique constituant la 1^{ère} armée française, composée au neuf dixièmes de Français d'Afrique du Nord, débarquaient sur le sol de Provence pour libérer notre mère Patrie. A cette occasion, Jeune Pied-Noir a adressé une lettre à Monsieur François Léotard, ministre de la Défense nationale, pour qu'un hommage solennel soit enfin rendu à nos parents et plus particulièrement à nos compatriotes harkis, car les forces essentielles des harkis en Algérie de 1954 à 1962 furent constituées avec les anciens combattants français d'origine algérienne de la 1^{ère} armée. Cet hommage national ne peut être rendu que lors du défilé du 14 juillet 1994 comme cela l'a déjà été le 14 juillet 1958 où 7 000 Français musulmans venus de tous les villages d'Algérie défilèrent devant le Président de la République et le nouveau gouvernement. Au défilé reconstituant les troupes de l'armée d'Afrique, s'intégrerait ensuite le défilé des harkis, des pieds-noirs et des soldats métropolitains ayant combattu en Algérie. Pour les anciens combattants décédés, nous proposons qu'ils soient représentés dans ce défilé par leurs enfants portant les décorations de leurs pères.

« L'organisation matérielle de cet hommage posera moins de difficultés pratiques qu'en 1958, l'ensemble des participants étant désormais replié sur le territoire national. Il coûtera moins cher que le défilé du bicentenaire de la Révolution Française et constituera un événement parisien aussi attractif, voire même plus séduisant par son originalité typiquement française, pour les visiteurs étrangers. A partir du 15 août 1994, toutes les villes de Provence, puis du sillon rhodanien et enfin d'Alsace délivrées par la 1^{ère} armée française commémoreront, elles aussi, leur libération en rendant un hommage à l'armée d'Afrique et aux harkis. De Saint-Tropez à Strasbourg, en passant par Toulon, Marseille,

Avignon, Grenoble, Lyon, Mâcon, Dijon, Besançon, Langres, Belfort, Colmar, Mulhouse, les municipalités pourront ainsi marquer de façon éclatante leur reconnaissance envers nos parents qui, en chantant " les Africains " quittèrent " le fond de l'Afrique " pour venir " sauver le pays ". »

L'association des fonctionnaires d'Afrique du Nord et d'outre-mer (ANFANOM) relaye cette initiative et adresse à chaque député un projet de questions écrites à poser au ministre des Anciens Combattants. Vingt-six députés prennent ce vœu en compte.

Vecteurs	Députés	Appartenance	Circonscriptions
Questions écrites posées au ministre des Anciens Combattants	F. CORNUT-GENTILLE	RPR	Haute-Marne/2
	H. NOVELLI	UDFC	Indre-et-Loire/4
	P. FAVRE	UDFC	Gironde/6
	J.-C. BEAUCHAUD	PS	Charente/4
	C. FEVRE	UDFC	Haute-Marne/1
	P. AUBERGER	RPR	Yonne/3
	W. DIMEGLIO	UDFC	Hérault/1
	H. d'ATTILIO	PS	Bouches du Rhône/12
	J.-C. MIGNON	RPR	Seine-et-Marne/1
	J.-J. HYEST	UDFC	Seine-et-Marne/3
	P. DELMAR	RPR	Alpes-de-Haute-Provence/2
	P.-R. HOUSSIN	RPR	Charente/2
	H. EMMANUELLI	PS	Landes/3
	J. GLAVANY	PS	Hautes-Pyrénées/3
	J.-M. FERRAND	RPR	Vaucluse/3
	F. BAROUIN	RPR	Aube/3
	J. ROSSI	UDFC	Corse du Sud/1
Courriers adressés au ministre des Anciens Combattants	X. DENIAU	RPR	Loiret/4
	M. MALVY	PS	Lot/2
	J.-F. MANCEL	RPR	Oise/2
	M. VUIBERT	UDFC	Ardennes/1
	M.-J. ROIG	RPR	Vaucluse/1

D. JULIA
B. SERROU
P. PASQUIN
P. HELLIER

La diversité po
RPR, 8 députés UDFC
leaders et la diversité
néens, 18 députés du
qui est réservée à ces
député UDF d'Indre-e
res ²².

31 janvier 1994

M. le ministre des A
Guerre sur la commém
quements des Alliés et
en Provence. Si l'anno
en effet les deux débar
quement en Normand
solennité, en présence
représentants des Alliés
n'occulte pas le souve
fut effectué par les tro
avaient auparavant co
gloire que l'on sait. C
çais conséquents, ont
victorieusement en All
cette armée en 1943 en
d'âges de Français de
auquel vient s'ajoute
autochtones et de fem

²² En 1994, l'association
de médailles commémora
d'Afrique ». La remise de
politiques françaises (de
réactivation du souvenir de

Les Monuments en hommage aux combattants ... - Serge Barcellini

	D. JULIA B. SERROU (2) P. PASQUINI (2) P. HELLIER	RPR RPR RPR UDFC	Seine-et-Marne/2 Hérault/2 Haute-Corse/2 Sarthe/1
--	--	---------------------------	--

La diversité politique des intervenants (13 députés RPR, 8 députés UDFC, 5 députés PS), la présence de certains leaders et la diversité géographique (8 députés méditerranéens, 18 députés du reste de la France) soulignent l'écoute qui est réservée à ces politiques de nostalgie. Hervé Novelli, député UDF d'Indre-et-Loire, est l'un de ces parlementaires ²².

31 janvier 1994 - M. Hervé Novelli attire l'attention de M. le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sur la commémoration du cinquantième des débarquements des Alliés et des troupes françaises en Normandie et en Provence. Si l'annonce de cette commémoration concerne en effet les deux débarquements, il apparaît que seul le débarquement en Normandie fasse l'objet d'une exceptionnelle solennité, en présence des plus hautes autorités de l'Etat et des représentants des Alliés. Il serait bon que cette manifestation n'occulte pas le souvenir du débarquement en Provence, qui fut effectué par les troupes françaises d'Afrique du Nord, qui avaient auparavant combattu en Corse et en Italie avec la gloire que l'on sait. Ces troupes, composées d'effectifs français conséquents, ont participé à la Libération et sont entrées victorieusement en Allemagne. Il avait fallu, pour reconstituer cette armée en 1943 en Afrique du Nord, mobiliser 27 classes d'âges de Français de souche (1 760 000 hommes), chiffre auquel vient s'ajouter un très grand nombre d'engagés autochtones et de femmes. Tous ces combattants sont restés

²². En 1994, l'association Le Recours France a fait frapper une collection de médailles commémoratives « Les chemins de l'honneur de l'armée d'Afrique ». La remise de cette collection aux principales personnalités politiques françaises (dont François Mitterrand) a participé à la réactivation du souvenir de cette armée.

méconnus et n'ont pas bénéficié de la médiatisation et des hommages solennels qui ont fait du débarquement de Normandie le symbole de la reconquête de notre pays. Afin que la reconnaissance envers l'armée d'Afrique soit également rappelée à l'occasion du cinquantenaire des deux débarquements, le ministre des Anciens Combattants, organisateur de toutes les manifestations, peut-il donner l'assurance que les cérémonies commémoratives du débarquement en Provence revêtiront la même solennité que celles du débarquement en Normandie ?

Le mise en œuvre de cette politique de la nostalgie présente cependant des risques d'utilisation dérivée. Elle est quelquefois mise au service d'une réhabilitation consciente ou inconsciente, de l'Etat de Vichy. Cette dérive ne fut pas absente de l'hommage rendu au maréchal Lyautey. Le 4 mai 1985, une statue de ce grand soldat fut inaugurée Place Denys Cochin à Paris, en bordure des Invalides, par Jean Laurain, ministre des Anciens Combattants, en présence du maire de Paris, Jacques Chirac. La dédicace sur le socle de la statue s'adresse « *A tous ceux, civils et militaires, qui sont morts outre-mer pour la France* ». Pour réaliser cette œuvre, l'association nationale du maréchal Lyautey a fait appel à François Cogne, qui fut de 1940 à 1945 le sculpteur officiel de l'Etat de Vichy et qui n'avait réalisé aucune statue officielle depuis la Libération²³.

La réhabilitation de l'Etat de Vichy n'apparaît cependant pas liée inéluctablement à la mise en œuvre des politiques de nostalgie. Les commémorations du débarquement de Provence montrent au contraire que ces politiques peuvent, comme les politiques combattantes, être utilisées dans un cadre diplomatique renouvelé. Le document diffusé par le

²³. A l'occasion de l'inauguration de la statue du Maréchal Lyautey, M. Jacques Malissard, fils du statuaire Georges Malissard a suscité une polémique en rappelant d'une part que le maréchal avait choisi son père pour le statuer et d'autre part que le sculpteur choisi, F. Cogne, avait été le sculpteur officiel de Vichy.

Service d'informations
(SIRPA) en août 1994
lisation.

« Côte à côte a
de l'Hexagone, les trois
contribué de manière à
perdurent avec les na
l'empire, par-delà la d
du souvenir de cette l
prolonger, de ce qu'il

Le 14 août 1964, par quatorze chefs d'Etat-major assistent aux côtés de l'amiral Lamoignon à la revue navale du débarquement. Le général de Gaulle reçoit le général «Mitterrand reçoit l'amiral» en 1964, le général de Gaulle reçoit le général de Gaulle, son successeur recevant

Aux politiques
nement hexagonaux
ques d'intégration. La
imposé depuis quelqu
ratif de ces politiques

Le 11 novembre, l'association « France des Africains morts musulmane de Douau » se présente comme associations locales, l'immigration en pa comités sont fédérés 1 500 000 (420 000 250 000 maghrébins 70 000 ex-harkis...).

médiatisation et des
du débarquement de
de notre pays. Afin
d'Afrique soit égale-
naire des deux débar-
battants, organisateur
er l'assurance que les
quement en Provence
du débarquement en

tique de la nostalgie
tion dérivée. Elle est
litation consciente ou
e dérive ne fut pas
al Lyautey. Le 4 mai
augurée Place Denys
es, par Jean Laurain,
présence du maire de
le socle de la statue
ires, qui sont morts
éaliser cette œuvre,
autey a fait appel à
e sculpteur officiel de
cune statue officielle

hy n'apparaît cepen-
en œuvre des politi-
du débarquement de
politiques peuvent,
e utilisées dans un
ment diffusé par le

u Maréchal Lyautey, M.
Malissard a suscité une
nal avait choisi son père
choisi, F. Cogne, avait été

Service d'informations et relations publiques des Armées (SIRPA) en août 1994 a clairement illustré cette nouvelle utilisation.

« Côte à côte avec les Français d'Afrique du Nord et de l'Hexagone, les troupes levées en Afrique et outre-mer ont contribué de manière décisive à notre libération. Les liens qui perdurent avec les nations indépendantes qui ont succédé à l'empire, par-delà la décolonisation, témoignent de la vivacité du souvenir de cette histoire commune, de la volonté de la prolonger, de ce qu'il nous reste, ensemble, à faire ».

Le 14 août 1994, dix-huit pays africains représentés par quatorze chefs d'Etat et quatre délégations de rang ministériel assistent aux côtés du Président de la République Française à la revue navale organisée en commémoration du débarquement. Le quotidien national *« Libération »* titre *« Mitterrand reçoit l'Afrique en mer »*. Alors que le 15 août 1964, le général de Gaulle avait reçu à La Nartelle des délégations d'anciens combattants africains, trente ans plus tard, son successeur recevait des chefs d'Etat.

Aux politiques de nostalgie dont les acteurs sont éminemment hexagonaux par leurs racines, s'opposent les politiques d'intégration. Le souvenir des troupes coloniales s'est imposé depuis quelques années comme le versant commémoratif de ces politiques des « temps présents ».

Le 11 novembre 1987, Arezki Dahmani, président de l'association « France Plus », dépose une gerbe « à la mémoire des Africains morts pour la France » au pied de la stèle musulmane de Douaumont. Créée en juin 1985, cette association se présente comme une structure technique de soutien aux associations locales qui regroupent des Français issus de l'immigration en particulier nord-africaine. En 1987, 150 comités sont fédérés. Evaluant les Français musulmans à 1 500 000 (420 000 enfants d'immigrés nés en France, 250 000 maghrébins naturalisés, 380 000 enfants d'harkis, 70 000 ex-harkis...), France Plus souhaite lutter contre le

désintérêt manifesté par ces franco-maghrébins pour la vie politique française. L'association se conduit comme une association de défense des droits civiques en organisant des campagnes tendant à favoriser l'inscription sur les listes électorales et la présentation de candidats franco-maghrébins aux différentes élections. En 1987, un charter des droits civiques parcourt la France. Le 11 novembre, il s'arrête à Verdun. Devant la stèle musulmane, Arezki Dahmani déclare :

« Au moment où l'on engage une réflexion sur la nationalité française, il était important de rafraîchir la mémoire des Français en leur rappelant que 500 000 Africains ont versé leur sang pour la démocratie de ce pays pendant les deux dernières guerres ²⁴. »

De la découverte de la stèle naît une frustration. Comparée à l'ossuaire et au monument juif, la stèle musulmane apparaît sous-proportionnée. France Plus lance un projet afin *« que soit édifié, à Verdun, un monument véritablement digne de ce sacrifice et qu'un hommage soit rendu à la mémoire de ces Africains morts pour la France, chaque année lors du 11 novembre »*. La conception du monument est confiée à Mohand Amara, un jeune architecte urbaniste. Celui-ci imagine une statue de marbre blanc représentant un soldat blessé, une épée cassée, portée à bout de bras. Le soldat serait allongé *« comme prêt à se relever »*, au centre d'un site d'une centaine de mètres de diamètre. Une couronne d'arbres et de canaux entourera le monument ²⁵. Baptisé *« Mémorial du sang*

²⁴. Article du journal *Le Monde* du 13 novembre 1987 sous le titre *« Des beurs à Verdun »*. La question des pertes des troupes coloniales est un enjeu de mémoire. Les 500 000 Africains morts pour la France relève du slogan. Durant la Première Guerre mondiale, les colonies françaises (Afrique du Nord, AOF, AEF, Indochine, Madagascar, Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe, 4 communes du Sénégal, Indes, Somalis et Pacifique) ont eu 81 112 tués et disparus. (Mémoire d'outre-mer, catalogue de l'exposition organisée à l'Historial de Péronne sur les colonies et la Première Guerre mondiale en 1996).

²⁵. Article du journal *Libération* du 8 juillet 1988 sous le titre *« France Plus immortalise les soldats étrangers tombés pour la France »*.

mémoire », le projet e
dent de la Républiq
Danielle Mitterrand,
Delmas. En février 1
ministres Philippe Seg
projet est présenté
L'importance du bud
lions de francs, frein
pierre n'aura jamais li
changer de thématiqu
été avancée pour l'in
un « week-end vert »

*« Sur le thè
mémoire, plus profon
Plus organise, les 10
end vert ». Selon M.
Littoral, qui s'associ
participer au reboise
ment meurtrie par le f*

L'objectif de
40 000 arbres dans le
kilomètres au nord d
ministères de l'Intérie
Défense, et sur le te
régionale de l'office
d'Azur.

C'est une acti
doit dépasser le seul
s'ouvrir au plus gran
duire cette initiative s
date, pour remplir le
avoir été replantés :

*« Cinq cent m
le nombre d'étrange
deux dernières guer
sang versé constitue*

maghrébins pour la vie
duit comme une asso-
n organisant des cam-
sur les listes électora-
o-maghrébins aux dif-
es droits civiques par-
rête à Verdun. Devant
clare :

*une réflexion sur la
ant de rafraîchir la
nt que 500 000 Afri-
ratie de ce pays pen-*

une frustration. Com-
la stèle musulmane
s lance un projet afin
t véritablement digne
ndu à la mémoire de
aque année lors du
ument est confiée à
aniste. Celui-ci ima-
tant un soldat blessé,
e soldat serait allongé
n site d'une centaine
arbres et de canaux
Mémorial du sang

1987 sous le titre « Des
roupes coloniales est un
pour la France relève du
les colonies françaises
ascar, Réunion, Guyane,
égal, Indes, Somalis et
e d'outre-mer, catalogue
e sur les colonies et la

8 sous le titre « France
r la France ».

mémoire », le projet est placé sous le haut patronage du Prési-
dent de la République et de trois « dames de France »,
Danielle Mitterrand, Simone Veil et Micheline Chaban-
Delmas. En février 1988, l'association reçoit le soutien des
ministres Philippe Seguin et Georges Fontès. Le 27 octobre, le
projet est présenté au Premier Ministre, Michel Rocard.
L'importance du budget nécessaire à cette opération, 12 mil-
lions de francs, freine sa réalisation. La pose de la première
pierre n'aura jamais lieu. France Plus abandonne le projet sans
changer de thématique. Le 11 novembre 1990, date qui avait
été avancée pour l'inauguration du mémorial, elle organisait
un « week-end vert » pour reboiser la forêt varoise :

*« Sur le thème « plus haut la forêt, plus loin la
mémoire, plus profondes les racines, l'association France
Plus organise, les 10 et 11 novembre prochains, un « week-
end vert ». Selon M. Mansouri, président de France Plus
Littoral, qui s'associe à l'initiative nationale, « Il s'agit de
participer au reboisement de la forêt varoise, particulière-
ment meurtrie par le feu ces dernières années... »*

L'objectif de ces deux journées est de replanter
40 000 arbres dans le massif des Maures, à une trentaine de
kilomètres au nord de Toulon, ceci en collaboration avec les
ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture et de la Forêt, de la
Défense, et sur le terrain, avec le concours de la direction
régionale de l'office des forêts Provence - Alpes - Côte
d'Azur.

C'est une action qui, dans l'esprit de ses responsables,
doit dépasser le seul cadre des jeunes et des beurs, mais bien
s'ouvrir au plus grand nombre. L'idée, en fait, est de recon-
duire cette initiative six années durant, jusqu'en 1995. A cette
date, pour remplir le contrat, cinq cent mille arbres devront
avoir été replantés :

*« Cinq cent mille, explique encore M. Mansouri, c'est
le nombre d'étrangers morts pour la France au cours des
deux dernières guerres mondiales ». Pour France Plus, ce
sang versé constitue « une composante de l'identité natio-*

nale ». Ces 500 000 soldats d'origine étrangère font aussi partie de l'histoire. Et selon l'association : « se souvenir ensemble, c'est déjà construire un avenir commun ». A ce propos, le président national Arezki Dahmani déclare : « en ces temps agités, enclins au rejet et à l'incompréhension, nous voulons affirmer notre attachement à des valeurs positives. L'écologie en est une (...). Les racines de ces arbres que nous allons planter, c'est que nous allons planter, c'est aussi les nôtres dans la société française... » (Voix du Nord - 27 octobre 1990).

Si l'échec du « mémorial du sang mémoire » a des causes parfaitement définissables, le coût du projet et la gestion chaotique de l'association, il traduit également les difficultés de mise en œuvre des politiques d'intégration²⁶. Au schéma républicain et laïc dont se veut porteur l'association France Plus, répond un schéma communautariste à base religieuse. A Verdun, le projet de France Plus a été repris par l'Institut musulman de la mosquée de Paris. Le 6 décembre 1992, le recteur de cet Institut, Dalil Boubakeur inaugurait une plaque devant la stèle à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de son institution :

« Institut
Musulman
de la Mosquée de Paris
1922-1992
Reconnaissance à tous
les Musulmans
Morts pour la France
1914-1918 ».

A cette occasion, il annonçait le lancement d'une souscription nationale pour l'érection d'un mémorial aux

²⁶. Le projet a suscité une réaction. En octobre 1988, le ministère des Anciens Combattants a fait procéder au déplacement de la stèle qui se trouvait en contrebas de la route et la fait replacer près de l'ossuaire dans un lieu très accessible.

« Musulmans morts pour la France » ont remplacé les « Africains

La mémoire des troupes coloniales connaît enfin depuis quelques années une reconnaissance. Elle est devenue le véritable enjeu des « droits de l'homme ». Les lieux des souvenirs de mort, les lieux des massacres a été révisés. En 1971, une stèle frappée de la croix de la Légion d'honneur a été érigée à Febvin-Palfart (Pas-de-Calais) pour les 32 artilleurs de la 5^e DINA d'Erquinvillers commémorés par la commune, lequel avaient été inhumés dans la commune :

« En ce Lieu
Erquinvillers enseveli
de la Division d'Infanterie
Soldats et tirailleurs
tués au combat ou morts
le 10 juin 1940 ».

En 1992, la municipalité a rendu hommage aux soldats de la commune le 10 juin. Et pourtant deux exemples de monuments. Le premier est l'apposition d'une plaque sur le monument aux combattants de la commune, significatif :

« Ici fut érigé en 1922
un monument qui témoignait de la
de la ville de Reims
qui défendirent la cité
L'occupant détruisit

²⁷. A la date d'écriture de cet ouvrage aucune suite n'ait été donnée

origine étrangère font aussi l'association : « se souvenir d'un avenir commun ». A ce nezki Dahmani déclare : « en et à l'incompréhension, nous ent à des valeurs positives. cines de ces arbres que nous llons planter, c'est aussi les se... » (Voix du Nord - 27

du sang mémoire » a des , le coût du projet et la ges- traduit également les diffi- litiques d'intégration²⁶. Au se veut porteur l'association communautariste à base reli- France Plus a été repris par ée de Paris. Le 6 décembre lil Boubakeur inaugurerait une n du soixante-dixième anni-

ait le lancement d'une sous- ion d'un mémorial aux

octobre 1988, le ministère des déplacement de la stèle qui se t replacer près de l'ossuaire dans

« *Musulmans morts pour la France*²⁷ ». Les « Musulmans » ont remplacé les « Africains ».

La mémoire des troupes de la « Grande France » connaît enfin depuis quelques années une quatrième utilisation. Elle est devenue le versant commémoratif de la politique des « droits de l'homme ». Cette utilisation prend appui sur les lieux des souvenirs de massacres de 1940. La matérialisation de ces massacres a été « chichement » poursuivie. En 1971, une stèle frappée de l'étoile chérifienne a été inaugurée à Febvin-Palfart (Pas-de-Calais) pour rendre hommage aux 32 artilleurs de la 5^e DINA fusillés le 30 mai 1940. En 1986, Erquinvillers commémore l'emplacement d'un cimetière dans lequel avaient été inhumés des tirailleurs sénégalais massacrés :

*« En ce Lieu
Erquinvillers ensevelit pieusement ses défenseurs
de la Division d'Infanterie Coloniale
Soldats et tirailleurs sénégalais
tués au combat ou massacrés ensuite
le 10 juin 1940 ».*

En 1992, la municipalité de Cressonsacq (Oise) a rendu hommage aux soldats guinéens massacrés sur le territoire de la commune le 10 juin 1940. Peu de choses en réalité. Et pourtant deux exemples récents illustrent cette utilisation. Le premier est l'apposition d'une plaque en juillet 1996 sur le monument aux combattants noirs de Reims. Le texte en est significatif :

*« Ici fut érigé en 1924 un monument
qui témoignait de la reconnaissance
de la ville de Reims envers les soldats africains
qui défendirent la cité en 1918.
L'occupant détruisit par haine raciale*

²⁷. A la date d'écriture de cet article (11 novembre 1996), il semble qu'aucune suite n'ait été donnée à ces déclarations.

*ce « Monument aux Noirs » en septembre 1940.
Les Anciens Combattants ont tenu à ce que
son souvenir demeure dans notre mémoire. »*

des droits de l'Homme
nouvelle idéologie t
jours des surprises ³⁰.

Alors que l'occupant est devenu anonyme, on commémore le temps où la « haine raciale » conduisait à détruire les hommes et les monuments. Le second exemple est une cérémonie. Le 11 novembre 1996, la nécropole de Chasselay a été mise au service d'un enjeu de mémoire. Trois cents militants du MRAP, de la ligue des droits de l'Homme et du collectif africain s'y sont retrouvés. Parmi eux, plus de trente appartenaient à ces « héros » du temps de la médiatisation, les « sans papier » de l'église Saint-Bernard ²⁸. Ce jour-là, le Tata sénégalais de Chasselay est devenu un outil au service des droits de l'Homme ²⁹.

* *

Alors que la France est entrée dans l'ère de la mondialisation, alors que l'Europe est présentée comme le devenir incontournable de l'Hexagone, la mémoire des troupes coloniales a un avenir prometteur. Outil de fraternité, elle permet d'inscrire les relations de la France avec les nations africaines à l'intérieur d'un socle de souvenirs partagés ; outil de nostalgie, elle favorise l'intégration définitive dans le tissu national des Pieds-Noirs d'Algérie ; outil d'intégration, elle donne aux enfants d'une génération qui trouvent difficilement un espace dans la société française, des repères et une fierté ; outil enfin

²⁸. L'occupation de l'église Saint-Bernard, à Paris, par des Africains sans papier, a eu lieu en août 1996.

²⁹. La « profanation » de 58 tombes de soldats de confession musulmane dans un cimetière militaire de Mulhouse (Haut-Rhin), en novembre 1992, suscita une série de réactions en provenance tant des acteurs des politiques de nostalgie (association du Recours France et association culturelle pour la mémoire des Français d'outre-mer) que des acteurs des politiques d'intégration (le MRAP). Les auteurs, des enfants de Mulhouse, furent rapidement retrouvés.

³⁰. Je tiens à remercier p
de cette communication

Les Monuments en hommage aux combattants ... - Serge Barcellini

des droits de l'Homme, elle contribue à la construction d'une nouvelle idéologie transnationale. La mémoire réserve toujours des surprises ³⁰.

³⁰. Je tiens à remercier pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la rédaction de cette communication Messieurs Daniel Fleury et Pierre Hervet.